



Le 14 décembre 2010

Ravinder Minhas
Président et chef de la direction
Mountain Crest Brewing Company
N° 119, 1919-27^e Avenue N.-E.
Calgary AB T2E 7E4

Objet : Description des infirmières dans l'annonce télévisée « Dr. Bubbles »

Monsieur,

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) est profondément préoccupée par la description que votre entreprise fait des infirmières dans son annonce télévisée « Dr. Bubbles » sur la Mountain Crest Classic Lager. La représentation très sexualisée d'infirmières en tenue légère dans l'annonce est à la fois offensante et injuste. Elle n'est pas seulement insultante pour les infirmières : elle ternit aussi gravement l'image d'une profession connue pour la compassion de ses membres, que la grande majorité des Canadiens et Canadiennes tiennent en haute estime.

Cette forme d'objectification des infirmières est inacceptable. Elle ne peut que contribuer à la discrimination entre les sexes et au problème continu de la violence et du harcèlement sexuel à l'endroit des infirmières qui, dans cette annonce, sont décrites comme des infirmières indécentes plutôt que comme des professionnelles qui sauvent des vies. De telles représentations négatives rendent aussi un très mauvais service aux employeurs et aux universités au moment où le système de santé cherche à attirer de nouveaux talents pour contrer la pénurie de professionnels en soins infirmiers au Canada.

Cette annonce est de très mauvais goût. Au nom des infirmières et infirmiers autorisés du Canada, je demande à votre entreprise de cesser sur-le-champ de la diffuser à la télévision et sur Internet, et de s'abstenir de refaire à l'avenir des descriptions aussi irresponsables des infirmières.

Pour votre information, l'AIIC a déposé une plainte officielle afin qu'on prenne les mesures appropriées auprès de Linda Nagel, qui préside Les normes canadiennes de la publicité.

Je désire également vous informer que l'AIIC s'est adressée à M^{me} Linda Nagel, présidente de l'organisme Les normes canadiennes de la publicité, pour déposer une [plainte officielle](#) et demander la prise de mesures appropriées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente
de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada,

CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION



ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS DU CANADA

Judith Shamian